REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

****

Direction Générale

de la recherche scientifique

Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'employabilité
PromESsE, TN, Prêt N°8590

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour le recrutement d'une assistance technique

pour la mise en place de la Haute Instance de la Gouvernance de la Recherche

MARS 2018

Sommaire

1. CONTEXTE DE L'ACTION……. 3

2. OBJECTIFS DE LA MISSION…….. 3

2. ORGANISATION DE LA MISSION…… 3

3. ACTIVITES A REALISER ET LIVRABLES……. 4

4. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION……... 7

5. QUALIFICATIONS ET PROFIL DES EXPERTS……. 8

6. MODE DE SELECTION, NEGOCIATION DU CONTRAT ET MODE DE PAIEMENT 9

7. CONFIDENTIALITE……. 9

8. CONFLITS D'INTERET…… 9

1-Contexte de l'action

Dans le cadre du projet de modernisation de l'enseignement supérieur en soutien de l'employabilité (PromESsE), financé en partie par l'accord de prêt n°8590 TN signé entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et la République Tunisienne pour le compte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS) du MESRS a élaboré un projet de mise en place d'une haute instance de gouvernance de la recherche.
Cette activité s'appuie sur les efforts récents consentis par le Gouvernement pour redéfinir sa politique relative à la recherche scientifique. Désormais, il s'agit d'orienter le système national de la recherche et de l'innovation vers d'avantage d'impact dans le développement du pays, le transfert technologique et l'impact sociétal.
En effet, le plan d'action stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur définissant les axes prioritaires et les objectifs du (MESRS) à l'horizon 2025, les orientations retenues pour le plan quinquennal 2017-2021 et les priorités et orientations futures et initiatives clés de la recherche scientifique consacrés par le plan stratégique 2017-2022, attribuent au SNRI, constituant la pierre angulaire de l'économie du savoir, un rôle fondamental à jouer dans la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement.
Par ailleurs, ils reconnaissent le rôle central de la recherche scientifique et technique comme outil majeur du développement, et plaident pour une amélioration du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Ils préconisent également la mise en œuvre d'une politique nationale de la science et de la technologie, basée sur les besoins réels et les contraintes du pays, et une meilleure coordination des moyens et des ressources. Ceci demande une concertation et un dialogue constant avec les acteurs et les partenaires de la recherche afin de mettre en cohérence la politique et les stratégies nationales de la recherche et de contribuer à rénover le système de recherche.
Dans ce contexte, la DGRS lance son projet de mise en place d'une haute instance qui permettra de préserver les conditions de travail de chaque acteur du SNRI, de créer les conditions de performance collective et de simplifier l'organisation du système de recherche tout en assurant son ouverture à tous les niveaux.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de la mission consistent à :
(1)- Etablir une synergie entre les principaux acteurs de la politique scientifique nationale.
(2)- Simplifier l'organisation du SNRI et renforcer les mécanismes qui régissent les relations entre les acteurs institutionnels
(3)- Mettre en cohérence la politique nationale de la recherche scientifique et la création des conditions de performance collective
(4)- harmoniser les stratégies nationales en matière de la recherche scientifique
(5)- Orienter le SNRI vers d'avantage d'impact dans le développement du pays, de transfert de technologie et d'impact sociétal
(6)- A améliorer et optimiser la concertation et le dialogue entre les différents acteurs du SNRI tout en assurant le partage de l'information scientifique et technique avec la communauté nationale.

3. ORGANISATION DE LA MISSION

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, la DGRS se propose de recruter un Enseignant Universitaire en droit dont la mission est d'assister **le comité de pilotage** crée par décision du Ministre du MESRS dans la mise en place d'une haute instance de la gouvernance de la recherche et ce sous l'autorité du Directeur Général de la Recherche Scientifique, chef de projet.

L'expert sera recruté suite à un appel à manifestation d'intérêt. Il exécutera sa mission dans un cadre contractuel avec le MESRS et selon les procédures établies par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement.
L'expert sera chargé, en outre, de coordonner tous les aspects de la mission et de veiller à l'harmonisation des actions. Il est tenu de présenter tous les rapports, documents et projets de textes relatifs à la mise en place de la haute instance de gouvernance au chef de projet et au comité technique. Il est exclusivement responsable du volet juridique de la mission et de la présentation des décrets permettant la mise en place de ladite instance.

4. ACTIVITES A REALISER ET LIVRABLES

4-1. ACTIVITES A REALISER

Sur la base des objectifs de la mission et des résultats attendus, l'expert est appelé à animer un dialogue entre les membres du comité de pilotage qui aboutira à l'élaboration : (1) des scenarii d'organisation et de fonctionnement d'une haute instance nationale de gouvernance de la recherche et ce en s'inspirant des bonnes pratiques internationales et en veillant au respect des spécificités et des particularités du contexte tunisien ; et (2) des projets de décrets, l'un portant création de la haute instance nationale de la gouvernance de la recherche, et l'autre fixant les conditions de constitution et de mise en place de ladite instance.
En particulier l'expert aura à réaliser les actions citées ci-après :

- **Phase 1 : Les travaux préparatoires de la mission**

- Organiser des Briefing avec la DGRS et des réunions de prise de contact avec le comité de pilotage
- Elaborer la méthodologie de déroulement de la mission
- Réaliser des entretiens semi-directifs avec les membres du comité de pilotage et mettre en cohérence leurs conceptions ayant trait à la gouvernance de la recherche scientifique
- Revoir la littérature académique et réaliser une recherche documentaire sur les schémas nationaux et internationaux de gouvernance institutionnelle de la recherche afin d'en retirer les leçons pertinentes (aussi bien en terme d'efficacité, et difficultés de mise en œuvre que des conditions requises du succès) pour le cas de la Tunisie.
- Réaliser un benchmark des bonnes pratiques internationales en matière d'organisation de la recherche et des politiques de gouvernance des SRI
- Revoir les travaux de la commission de réforme et les rapports élaborés dans le cadre du Projet d'Appui au Système de Recherche et de l'Innovation (PASRI)
- Elaborer une cartographie de la gouvernance (analyse de l'existant) afin d'en tirer les avantages et les limites
- Capitaliser les acquis pour la finalisation de la mise en place d'une Haute Instance de la Gouvernance de la Recherche
- Préparer un rapport de synthèse et proposer des recommandations sur la manière d'améliorer l'organisation de la recherche à travers la mise en place d'une haute instance de la gouvernance de la recherche. Les recommandations devront être élaborées au vu des expériences comparées et des bonnes pratiques internationales.
- Proposer, un programme d'accompagnement du comité de pilotage pour l'élaboration :
  1- des scenarii d'organisation et de fonctionnement d'une haute instance nationale de gouvernance de la recherche et ce en s'appuyant et en se référant au bonnes

pratiques internationales tout en respectant les spécificités et les particularités du contexte tunisien

2- des projets de décrets : l'un portant création de la haute instance nationale de la gouvernance de la recherche l'autre fixant les conditions de constitution et de mise en place de ladite instance.

- Réaliser un benchmark des législations (relatives à l'organisation de la recherche et des politiques de gouvernance des SRI
- Revoir la littérature académique et réaliser une recherche documentaire sur les législations relatives à l'organisation et au fonctionnement des organes d'orientation de la recherche.
- Réaliser une étude comparée des législations relatives à la création à l'organisation et au fonctionnement des instances et des organes de la gouvernance de la recherche.

➢ **Phase II : Exécution et finalisation**

- Exécuter le programme d'accompagnement du comité de pilotage
- Impliquer les membres du comité de pilotage dans la conception du mode d'organisation et de fonctionnement de la haute instance de gouvernance de la recherche et dans l'élaboration d'un cadre règlementaire propulsif efficace et efficient permettant sa mise en place
- Collecter les propositions des membres du comité de pilotage
- Etudier et analyser les propositions des membres du comité de pilotage
- Préparer un rapport de synthèse qui contient des scenarii d'organisation et de fonctionnement d'une haute instance nationale de gouvernance de la recherche et des projets de décrets permettant sa mise en place.
- Présenter le rapport de synthèse au comité de pilotage et au chef de Projet.
- Organiser des journées (2journées) de dissémination d'information et de validation des projets de décrets pour impliquer les acteurs du SNRI dans le processus de mise en place d'une haute instance de gouvernance de la recherche
- Présenter les projets des décrets relatifs à la mise en place d'une haute instance de gouvernance de la recherche validés lors des journées
- Présenter un rapport final de la mission

4-2. Les livrables de la mission

La mission débutera par une réunion de démarrage avec le comité de pilotage afin de présenter la méthodologie et le calendrier du travail et les livrables qui sont classés comme suit :

Etapes	Livrables	Calendrier
PHASEI		
1-Elaboration de la méthodologie de déroulement de la mission	L1-1-Rapport préliminaire présentant la méthodologie de travail et décrivant clairement la démarche et le calendrier à suivre.	-Avant la signature du contrat

2-Capitalisation des acquis	L2-1-- Un rapport de synthèse sur les schémas d'organisation de la recherche et les politiques de sa gouvernance (niveau national et niveau international). Le rapport doit contenir des recommandations sur la manière d'améliorer l'organisation de la recherche à travers la mise en place d'une haute instance de gouvernance de la recherche	-Selon le calendrier proposé
	L2-2. Un programme d'accompagnement du comité de pilotage chargé du projet de mise en place de la Haute Instance de la Gouvernance de la Recherche	
	L2-3 **Un rapport de synthèse qui contient des scenarii d'organisation** et de fonctionnement d'une haute instance nationale de gouvernance de la recherche et des **projets de décrets permettant sa mise en place**	
	-Un rapport de synthèse sur les législations comparées ayant trait à l'organisation de la recherche. Le rapport doit contenir des recommandations et des propositions d'un cadre réglementaire général	
	-Une étude comparée des législations relatives à la création à l'organisation et au fonctionnement des instances et des organes de la gouvernance de la recherche (particulièrement les organes d'orientation).	
PHASE II		

1-Organisation des journées de dissémination et d'information et de validation	L1-1- Un rapport d'évaluation des journées d'information et de dissémination L1-2- Les présentations, les supports et les fiches d'évaluation des journées de dissémination et d'information	A la fin de la 1ere Etape et compte tenu du calendrier fixé par l'expert lors de la réunion de démarrage
2-Finalisation et validation	L2-1- Une version finale des projets des décrets validés permettant la mise en place de la haute instance de la recherche	-Selon le calendrier proposé
3-Fin de la Mission	L3-1- Rapport final de mission	-Selon le calendrier proposé

Les livrables, rédigés en français et en arabe, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par le comité technique. Une fois validés par celui-ci, tous les rapports seront remis au chef de projet en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoie des livrables de la deuxième phase de la mission, au comité technique et au chef de projet devra être effectué au plus tard dans les cinq (5) jours qui suivent la fin de la mission.

Les documents produits par l'expert dans le cadre de cette mission restent la propriété du Ministère.

5. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

Le volume total de la présente mission nécessitera un nombre d'homme/jour estimé à 1 homme/ 60 jours (1 H /2 mois).

La mission se déroulera au maximum au cours d'une période de **60** jours ou pendant toute autre période fixée ultérieurement par la DGRS après concertation avec l'expert.

La date de démarrage des interventions de l'expert est prévue pour le mois de **Mai 2018** et sera fixée définitivement par la DGRS lors de la négociation du contrat.

Le lieu de travail de l'expert sera dans les locaux de la DGRS au MESRS ou des réunions périodiques de coordination auront lieu.

La DGRS met à la disposition de l'expert les données relatives à la mission, les équipements informatiques et audiovisuels, et les moyens logistiques nécessaires à l'exécution de la mission (impression, tirage, supports numériques, rétroprojecteur..).

Le consultant est tenu de mobiliser par ses propres soins les moyens logistiques primordiaux pour leur propre utilisation (téléphone portable et PC portable).

6. QUALIFICATIONS ET PROFIL DES EXPERTS

En raison de la nature de la mission, le profil recherché correspond à celui d'un Universitaire. L'exécution de la mission requiert de la part de l'experts des qualifications et des compétences confirmées en droit, méthodologie, en gouvernance de la recherche, en management des projets, en communication, et notamment :

- Enseignant Universitaire en droit, de préférence, spécialisé en droit public ou en droit administratif
- Un rayonnement scientifique et une notoriété dans le milieu académique seront fortement souhaitables
- Une expérience professionnelle **de 5 ans** au moins dans un organisme de recherche, Etablissement d'Enseignement Supérieur, ou tout autre structure de recherche dont au moi**ns 2 ans** dans un poste de responsabilité.
- Une expérience internationale dans la gouvernance d'un organisme de recherche et d'innovation serait un atout supplémentaire
- Des connaissances étendues dans le domaine de gouvernance des entités de recherche (laboratoire de recherche/ Unité de Recherche/ Ecole Doctorale)
- Savoir manager une équipe et faire preuve de leadership.
- Une expérience de **4 ans au moins** dans les domaines d'expertise juridique ou/et de veille et de conseil juridique et de rédaction juridique (décrets/ lois/ règlements/chartes…)
- Bonne connaissance des enjeux et des priorités du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Tunisie
- Une expérience générale en matière d'accompagnement pour la mise en place des instances, des organisations et des structures de recherches
- Avoir un esprit d'initiative et une rigueur et être orienté résultats

Il serait fortement souhaitable que l'expert ait :

- Des connaissances majeures des politiques nationales et internationales de la recherche et de l'innovation
- Une bonne connaissance des structures de recherche scientifique.
- Une bonne connaissance des bonnes pratiques de gouvernance des systèmes de recherche
- Une expérience prouvée dans des missions pertinentes (type : PAQ, TEMPUS, ERASMUS+, PARES II, 7PCRD, etc.)

Les aptitudes suivantes sont requises pour l'exécution de la mission :

- Avoir une aisance relationnelle et être en mesure d'entretenir des relations suivies avec ses partenaires au plus haut niveau.
- Etre doté d'un esprit d'analyse et de synthèse des informations techniques et organisationnelles recueillies.
- Faire preuve d'aptitudes rédactionnelles certaines.
- Une bonne maîtrise de la langue française et arabe
- Une bonne capacité de communication orale et écrite en français en anglais et en arabe.

7. MODE DE SELECTION, NEGOCIATION DU CONTRAT ET MODE DE PAIEMENT

-Mode sélection

La sélection du consultant individuel est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « *Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale,* dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID- ***Editions Janvier 2011 Version Révisée Juillet 2014***»[1].

-Négociation du contrat

Avant l'attribution définitive du contrat, ce dernier sera négocié avec le consultant sélectionné. La négociation portera essentiellement sur :

- les conditions techniques de mise en œuvre et notamment le calendrier détaillé de déroulement de la mission
- la méthodologie de travail
- le contenu des livrables
- l'offre financière y compris les obligations fiscales.

-Mode de paiement

Le paiement des experts sera effectué par tranches. Chaque tranche correspond aux livrables validés par le comité technique et le chef de projet et ce selon un échéancier qui figurera dans le contrat.

8. CONFIDENTIALITE

Les experts retenus pour la présente mission sont tenus de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraine l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste en règle et sans limitation après la fin de la mission.

9. CONFLITS D'INTERET

Les candidats sont tenus de se conformer aux directives de la Banque Mondiale pour la reconstruction et le Développement ainsi qu'au décret 1039 pour éviter tout conflit d'intérêt au moment de la transmission de la lettre candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

[1]*Pour Plus d'informations sur la méthode de sélection, voir site :* ***www.banquemondiale.org*** *rubrique «Projets » puis « Produits et services » puis « Passation des marchés » puis cliquer sur l'hyperlien : «Directives pour la sélection et l'emploi de consultants ».*